



Extrait du Registre des  
**ARRÊTÉS DU MAIRE**

---

**OBJET :**

N° 9161 - STM

RÉGLEMENTATION ET  
GESTION DU DOMAINE

Circulation et Stationnement

Réglementation à l'occasion de  
travaux

Rue des États-Unis  
Route de Plombières

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2, L.2212-5 et L.2213-1 ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU le Code de la Route ;

VU la demande de l'entreprise STRATEL siégeant 1 Rue Robert Schuman à NANCY (54850), qui doit intervenir, afin de procéder au déploiement de la fibre optique, dans les chambres «Orange» sur la chaussée et sur le trottoir, Rue des États-Unis et Route de Plombières ;

CONSIDÉRANT que dans ce cadre et pour des raisons de sécurité publique, il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures qui s'imposent pour faciliter la circulation et éviter les encombrements et les accidents ;

ARRÊTONS

Article 1<sup>er</sup>. - Du lundi 21 juin au vendredi 16 juillet 2021, pour une durée des travaux estimée à 2 jours :

- La chaussée pourra être ponctuellement rétrécie et la vitesse limitée à 30 km/h dans l'emprise des travaux, **Rue des États-Unis et Route de Plombières.**
- La circulation pourra être ponctuellement alternée par des feux tricolores, dans la partie concernée par les travaux.

Article 2. - Durant cette même période, le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier, au droit des n<sup>os</sup> **12 et 24 Rue des États-Unis.**

- Les véhicules en stationnement irrégulier et susceptibles de gêner le déroulement des travaux pourront être mis en fourrière.
- Toutes les mesures seront prises pour assurer la sécurité des biens et des personnes, les piétons seront invités à utiliser le trottoir opposé.

.../...

Article 3. - La présignalisation, la signalisation diurne et nocturne, et la protection nécessaires seront mises en place, entretenues et surveillées par les soins de l'entreprise sous le contrôle des services de Police.

Article 4. - Le Commissariat de Police et la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation,

A REMIREMONT  
Le mercredi 16 juin 2021

Le Maire,  
Jean-Benoît TISSERAND

Diffusion :

- P.T.C.V. .... 1 ex
- Ateliers Municipaux (mail) ..... 1 ex
- Police Nationale (mail) ..... 1 ex
- Police Municipale (mail) ..... 1 ex
- Gendarmerie (mail) ..... 1 ex
- Centre de Secours (mail) ..... 1 ex
- Affichage ..... 1 ex
- Société TRANSDEV (mail) ..... 1 ex
- SICOVAD (mail) ..... 1 ex
- Service A.V.A. (mail) ..... 1 ex
- U.R.C.A. (mail) ..... 1 ex
- Conseil Régional Grand Est -  
Pôle Transport (mail) ..... 1 ex
- Entreprise (mail) + affichage  
chantier ..... 1 ex